

Rousseau juge de Jean-Jacques

Études sur les *Dialogues* / Studies on the *Dialogues*

sous la direction de /edited by

Philip Knee et Gérard Allard

Pensée Libre N° 7

CANADIAN CATALOGUING
IN PUBLICATION DATA

Main entry undert title:

Rousseau juge de Jean-Jacques :
Études sur les *Dialogues*

(Pensée Libre: no. 7)

Text in French and English.

Includes bibliographical referen-
ces.

ISBN 0-9693132-6-8

1. Rousseau, Jean-Jacques, 1712-1778. Studies on *Dialogues*. Knee, Philip and Allard, Gérald. II. North American Association for the Study of Jean-Jacques Rousseau. III. Title: Rousseau juge de Jean-Jacques, Studies on the *Dialogues*. IV. Series.

DONNÉES DE CATALOGAGE
AVANT LA PUBLICATION

Vedette principale au titre:

Rousseau juge de Jean-Jacques :
Études sur les *Dialogues*

(Pensée Libre: no. 7)

Texte en français et en anglais.

Comprend des références biblio-
graphiques.

ISBN 0-9693132-6-8

1. Rousseau, Jean-Jacques, 1712-1778. Études sur les *Dialogues*. I. Knee, Philip et Allard, Gérald. II. Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau. III. Rousseau juge de Jean-Jacques : Études sur les *Dialogues*. IV. Collection.

The publication of this volume was made possible by the cooperation of the North American Association for the Study of Jean-Jacques Rousseau and Université Laval, Québec.

Ouvrage publié grâce au concours de l'Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau et de l'Université Laval, Québec.

© Association nord-américaine des études Jean-Jacques Rousseau /North American Association for the Study of Jean-Jacques Rousseau, 1998.

ISBN 0-9693132-6-8

Collection *Pensée Libre* dirigée par Guy Lafrance.
Pensée Libre series editor: Guy Lafrance.

Imprimé au Canada
Printed in Canada

Le monstre et le mystère : le rôle de l'imagination dans les *Dialogues* de Rousseau

Un philosophe qui a écrit « Mon plus constant bonheur fut en songe ¹ » pouvait difficilement nier la valeur de l'imagination, du moins dans certaines de ses dimensions. L'imagination n'a pourtant pas toujours bonne réputation chez les philosophes on a beau sourire du jugement proféré traditionnellement au XVIII^e siècle à l'encontre de Malebranche disant qu'elle « servait un ingrat », le bon mot recouvre une critique contre l'abus d'imagination. Rousseau n'ignore pas que le bonheur qu'il se plaît à rêver et à se représenter, voire à se remémorer dans la première partie des *Confessions*, a rarement correspondu à la réalité biographique. L'imagination est-elle une revanche sur la tristesse de son sort ? Dans ce cas, assez commun finalement, où la littérature sert de contrepoids aux difficultés réelles et substitue les bonheurs de rêve ou de souvenir à ceux qui ont manqué dans la vraie vie, l'imagination est une vertu compensatoire, un refuge contre l'adversité. Ce n'est pas cet usage-là de l'imagination qui nous paraît déterminant chez Rousseau, du moins dans les *Dialogues*.

Précisons tout de suite que ce n'est pas parce que l'auteur des *Dialogues* serait fou qu'il faudrait étudier la fonction de l'imagination dans cette œuvre, mais parce que c'est une composante de la vie intellectuelle ². En étudiant la façon de penser de Jean-Jacques Rousseau à travers la mise en scène des *Dialogues* ainsi qu'à travers les principes rhétoriques implicites voire explicites des interlocuteurs, il sera peut-être plus facile de cerner quelle place cette œuvre - qui n'est pas folle - tient dans l'ensemble des écrits de Rousseau.

*

Dans les *Dialogues*, l'imagination n'est pas l'apanage de l'auteur, ni celui des interlocuteurs. Rousseau invite le Français à essayer

¹. *Confessions*, page 108.

². Pour les philosophes du temps, l'imagination est une forme vive de la mémoire et, exceptionnellement, une manifestation du génie. Voir l'article « Imagination » de Marmontel dans l'*Encyclopédie*.

de comprendre sans toutefois se perdre dans des efforts d'imagination disproportionnés³, le Français invite Rousseau à croire ce qu'on dit de Jean-Jacques sur les évidences qu'il lui soumet sans lui inventer de toutes pièces des excuses ou des circonstances atténuantes. Il semble que personne ne réclame de son interlocuteur un réel effort d'imagination ; tous deux donnent, au contraire, l'impression de refuser les facilités de l'imagination et de chercher à raisonner. « Serait-il raisonnable (680) ? », « J'ai peine à concevoir comment (683) », « je ne comprendrai jamais (745) » dit Rousseau. Le Français semble faire de même au début il insiste sur la logique de son raisonnement qui ne laisserait pas place à la fantaisie, ni même à l'hypothèse⁴.

Rousseau refuse d'imaginer n'importe quoi et il est significatif qu'il refuse d'entrer dans quelques imaginations du Français, comme on le constate au ton. Il s'agit bien sûr de mise en scène, mais les exclamations indignées qui ponctuent le texte sont une manière de souligner les exagérations du Français, de mettre en relief celles de ses affirmations qui sont incroyables⁵. Or si Rousseau tâche de rationaliser les imaginations folles des lecteurs, en expliquant que leur méprise peut résulter du style même de l'auteur mais surtout de leur mauvaise foi⁶, le Français entre dans les *Dialogues* avec la conviction que le réel dépasse la fiction que Jean-Jacques est un prodige ; le complot marche autre « prodige (704) ». Son esprit est accessible aux choses incroyables, inouïes, invraisemblables et Rousseau le lui reproche comme une défaillance intellectuelle, propre à invalider son jugement.

Rousseau refuse la contradiction, il refuse même de l'envisager son imagination intellectuelle ne va pas jusque-là. Très vite il propose son « énigme », c'est-à-dire que confronté à la contradiction entre l'auteur qu'il apprécie et le criminel Jean-Jacques, il propose une résolution logique qui consiste à y voir deux hommes et non un monstre contradictoire. « D'ailleurs concevez-vous [un homme contradictoire] ? Tant d'audace et de vigueur d'un côté, tant d'ineptie et de lâcheté de l'autre ne s'associeront jamais dans la même âme (686). »

³. « Cela me paraît assez bizarre ; car quand on a si bien prouvé le plus, d'ordinaire on ne s'agit pas si fort pour prouver le moins (675). »

⁴. Voir, par exemple, page 681.

⁵. « Comment, Monsieur, il enseigne ouvertement l'assassinat et cela n'a pas été remarqué de la première lecture (694) ! »

⁶. Car un auteur passionné peut avoir écrit une note enthousiaste mais qui, pour prendre son sens, « n'avait besoin d'autre explication que d'être lue à sa place par d'honnêtes gens (694) ».

Pour montrer la mauvaise foi du Français, il l'accuse de se contredire ⁷. La première conclusion de sa plaidoirie contre le Français est pour dire que Jean-Jacques tel qu'il est peint est une chimère, un être inimaginable « Monsieur, tout ce que vous m'avez appris, tout ce que vous m'avez prouvé est à mes yeux plein de choses inconcevables, contradictoires, absurdes qui pour être admises demanderaient encore d'autres genres de preuves que celles qui suffisent pour les plus complètes démonstrations, et c'est précisément ces mêmes choses absurdes que vous dépouillez de l'épreuve la plus nécessaire et qui met le sceau à toutes les autres. Vous m'avez fabriqué tout à votre aise un être tel qu'il n'en exista jamais, un monstre hors de la nature, hors de la vraisemblance, hors de la possibilité et formé de parties inalliables, incompatibles qui s'excluent mutuellement (755). » Et dans un paragraphe grinçant un peu plus loin ⁸, il montre que ce Jean-Jacques est un produit de la fièvre de ses juges. Surtout il dénonce la faillite morale puisque la logique peut être folle, que trop prouver ne prouve rien, qu'un système qui prouve indépendamment de la réalité est un système pervers ⁹, il importerait de poser des limites à ce que notre imagination est prête à cautionner. En réclamant finalement qu'on parle « de sang froid (732) », il met clairement en accusation l'imagination dévoyée du Français.

*

Mais l'imagination ne disqualifie pas toujours le raisonnement, elle vient souvent aussi à son secours elle est un soutien de l'enquête rationnelle, une perspective ou une énergie nouvelles données à un

⁷. Voir par exemple page 704 « Tout ce que vous venez de me dire m'est si nouveau qu'il faut que j'y rêve longtemps pour arranger là-dessus mes idées. Il y a même quelques points sur lesquels j'aurais besoin de plus grande explication. Vous dites, par exemple [...] Cela s'accorde mal avec ce que vous m'avez raconté vous-même. »

⁸. « Un autre défaut que je trouve à ces invincibles preuves, c'est qu'elles prouvent trop, c'est qu'elles prouvent des choses qui naturellement ne sauraient exister [...] Il y a dans tout cela des multitudes d'absurdités auxquelles avec toutes leurs preuves il ne dépend pas de mon esprit d'acquiescer. [...] Aveuglés par leur passion, ils ont entassé faits sur faits, crimes sur crimes, sans précaution, sans mesure. Et quand enfin ils ont aperçu l'incompatibilité de tout cela [...] il a donc fallu chercher mille subtilités pour tâcher d'accorder tant de contradictions, et tout ce travail a produit sous le nom de J. J. l'être le plus chimérique et le plus extravagant que le délire de la fièvre puisse faire imaginer (757 et 758). »

⁹. Il renvoie à la méthode de l'argument par l'absurde des géomètres (voir page 758).

raisonnement qui sans elle serait un peu lent, borné ou abstrait. Cela ne signifie pas qu'elle serait une distraction qui repose, en attendant qu'on se remette à penser sérieusement, mais qu'elle est un adjuvant de la pensée rationnelle. La supposition, l'hypothèse, l'intuition, la suggestion sont des produits de l'imagination. Le Français en fournit des exemples en abondance et Rousseau canalise cette imagination systématique « Cette alternative ne me paraît pas si naturelle qu'à vous. Il est une autre explication plus naturelle qui lève bien des difficultés. C'est de *supposer* une ligue. » Or la grande force de cette imagination maîtrisée, de cette supposition, est qu'elle rencontre la réalité « Et que dis-je, supposer ? Par quelque motif que cette ligue soit formée, elle existe (764 ; les italiques sont ajoutés). »

Or Rousseau, pour sa part, manque d'imagination. Il refuse de croire à un personnage incompréhensible. Il lui apparaît incohérent que *sans preuve* on passe d'un jugement resté favorable à un homme pendant quarante ans à une soudaine exécration. Rousseau rationalise même l'argument du nombre. À cet argument selon lequel il faut bien que Jean-Jacques soit criminel puisque tant d'hommes sont de cet avis, il rétorque que la mauvaise foi est capable d'exciter, d'enflammer l'imagination des procureurs ¹⁰. Cet argument du nombre se retourne contre le Français quand il le réemploie dans le Deuxième Dialogue Rousseau lui réplique alors ne voir qu'un « abîme de ténèbres où [s]on entendement se perd (878) » dans le fait qu'il soit seul à voir Jean-Jacques en innocent. C'est le « mystère » qui environne l'auteur, déjà défini dans les *Confessions* comme « l'art inconcevable de rendre le public complice de leur complot ¹¹ ».

Car s'il est vrai que la raison est influencée par le jugement qu'on a sur un homme ¹², l'imagination est une faculté qui révèle le bon ou le mauvais cœur « Il est plus difficile que vous ne semblez le croire de voir exactement tel qu'il est un homme dont on a d'avance une opinion décidée, soit en bien, soit en mal. On applique à tout ce qu'il fait, à tout ce qu'il dit, l'idée qu'on s'est formée de lui. Chacun voit et admet tout ce qui confirme son jugement, rejette ou explique à sa mode tout ce qui le contrarie (741). »

Cela montre que l'interprétation du caractère de Jean-Jacques se nourrit de circonstances non rationnelles mais affectives, sentimentales. Et finalement, il résume « Convenez de plus que ce monstre,

¹⁰. Voir page 741.

¹¹. *Confessions*, page 589.

¹². Voir page 879.

tel qu'il leur a plu de nous le forger, est un personnage bien étrange, bien nouveau, bien contradictoire, un être d'imagination tel qu'en peut enfanter le délire de la fièvre [...] et l'extravagance de cet assemblage, qui seule est une raison d'en nier l'existence, en est une pour vous de l'admettre sans daigner la constater (746 et 747) ».

Refusant de se livrer plus longtemps à la rumeur, au fantasme, à l'imagination, il va aller voir Jean-Jacques pour « accorder (761) » toutes ces contradictions. En refusant de croire à une chimère, il rejette la méthode d'exception à laquelle se range le Français. « Quoi, parce que vous me forgez un monstre tel qu'il n'en exista jamais, vous voulez vous dispenser de la preuve qui met le sceau à toutes les autres ! Mais qui jamais a prétendu que l'absurdité d'un fait lui servît de preuve, et qu'il suffit pour en établir la vérité de montrer qu'il est incroyable (739) ? »

C'est là explicitement demander que Jean-Jacques soit traité selon la loi commune. La loi d'exception, c'est la porte ouverte à « la calomnie et à l'imposture (739) » et la rigueur du raisonnement logique de Rousseau condamne les manœuvres inouïes des accusateurs de Jean-Jacques « Je ne doute point qu'un homme coupable d'un crime ne soit capable de cent ; mais ce que je sais mieux encore, c'est qu'un homme accusé de cent crimes peut n'être coupable d'aucun. Entasser des accusations n'est pas convaincre et n'en saurait dispenser (739). »

Autre grand débat traité de façon logique le problème philosophique de la fin et des moyens. L'affirmation de type logique « On ne va pas au bien par le mal ni à la vertu par la fraude (722) » qui a l'air de défendre la cohérence de l'attitude des Messieurs est en fait une affirmation de nature morale, celle qui dénonce les procédés malhonnêtes, même dans la recherche d'une fin morale, parce que dans ce cas elle se contredit elle-même. Une expression comparable se rencontre un peu plus loin, quand Rousseau déclare que le Français a tort, « car il n'y a pas de contradiction dans la vertu, et jamais pour punir un fourbe elle ne permettra de l'imiter (749) ». Il définit une morale catégorique non sujette aux adaptations ou aux compromis « Tout homme d'honneur ne se doit-il pas à lui-même de n'être un traître envers personne (751) ? »

Cette démarche conduit à la question morale centrale des *Dialogues*, renouvelée en permanence par le constat contradictoire que Jean-Jacques est innocent, mais que la réprobation à son encontre est unanime peut-on avoir raison contre tout le monde ¹³ ? À la condamnation rapide prononcée par le Français s'oppose l'adhésion de Rousseau à une exigence de rationalité finalement presque visionnaire.

¹³. Voir l'exposé très clair des deux options à la page 764.

Le terme et l'idée même d'« énigme », la désignation comme « monstre » de cet homme en deux êtres, manifeste que Rousseau manque de l'imagination complaisante et peu rigoureuse qui seule lui permettrait de faire le lien acrobatique entre le criminel et l'auteur de livres vertueux.

C'est bien une querelle sur les limites de l'imagination le Français imagine beaucoup et affirme qu'il n'imagine pas donc ce qu'il dit correspondrait simplement à la réalité ! Rousseau n'imagine pas, ne conçoit pas, ne sent pas certaines des monstruosité qui lui sont expliquées qu'elles soient donc pour lui inimaginables implique que les détracteurs de Jean-Jacques sont des pervers ¹⁴. Cette querelle de méthode a des incidences éthiques. Quand le Français justifie la loi d'exception qu'il applique à Jean-Jacques en expliquant qu'« il ne faut pas juger des sentiments d'un scélérat par ceux qu'un honnête homme aurait à sa place (744) », Rousseau ne le dément pas car l'affirmation porte sa condamnation en elle-même tant elle est scandaleusement intentionnelle. Il progresse en déplaçant l'accusation le type de jugement dépend des préjugés de la personne qui juge. Honte au juge qui requiert un traitement d'exception à l'égard d'un accusé en raison du caractère exceptionnel présumé de ce dernier. Car Rousseau concède que parfois la loi d'exception peut exister ¹⁵, mais contre des corps ou des ligues et non contre des individus ¹⁶.

C'est clairement accuser le Français et ces Messieurs d'être des gens malhonnêtes que de dire que des gens honnêtes n'auraient pas agi comme eux. Le Français cite un vers de Jean-Jacques « *C'est en le trahissant qu'il faut punir un traître* (749 ; les italiques sont ajoutés) » en considérant que Jean-Jacques après tout a proposé la méthode par laquelle on doit le traiter « Qu'y répondez-vous ? » demande-t-il à Rousseau. Or la réponse se déplace du jugement sur l'accusé au jugement sur le juge qui recourrait à de telles méthodes « Ce que votre cœur y répond lui-même. Il n'est pas étonnant qu'un homme qui ne se fait scrupule de rien ne s'en fasse aucun de la trahison mais il le serait fort que d'honnêtes gens se crussent autorisés par son exemple à l'imiter (749). »

Le dévoiement de l'imagination des accusateurs ne fait donc pas preuve contre l'accusé et le débat pourrait en rester là si Jean-Jacques

¹⁴. « Voilà de quoi je ne me serais pas douté (691) » souligne une contradiction avec causticité.

¹⁵. Voir page 767.

¹⁶. La raison en sera donnée dans les *Rêveries* « Les corps collectifs ne meurent point (998). »

n'était pas - ce qui rend le problème très délicat - un être d'exception.

*

Même à supposer que Jean-Jacques soit un personnage inimaginable, Rousseau s'attache à montrer que le manque d'imagination rationnelle de ces Messieurs pervertit leur raison dévoyée par un imaginaire anarchique. Le Français prétend qu'il n'y a rien à « imaginer » pour défendre Jean-Jacques et la formule qu'il emploie n'est pas clause de style « Pouvez-vous concevoir, imaginer quelque solide réponse aux preuves dont vous avez été frappé (764) ? » Cette question fait appel aux ressources de l'imagination intellectuelle au moment même où il refuse de comprendre les raisons logiques que Rousseau lui prodigue. Et cette attitude le juge lui-même comme Rousseau le lui explique « Vous m'avez prouvé, j'en conviens, autant que cela se pouvait par la méthode que vous avez suivie, que l'homme ainsi terrassé est un monstre abominable ; mais quand cela serait aussi vrai que difficile à croire, l'Auteur et les directeurs du projet qui s'exécute à son égard seraient à mes yeux, je le déclare, encore plus abominables que lui (756). »

Le Français croit à la possibilité de cette « chimère », il a assez d'imagination pour voir Jean-Jacques comme un monstre. Cela le pousse à des choix dangereux en matière de logique il avance ainsi par exemple que la vraisemblance, quand elle est forte, suffit pour entraîner la conviction « L'exacte et régulière discussion des faits devient superflue quand il n'en résulte que ce qu'on sait déjà sans eux (740). »

Un certain nombre d'affirmations du même ordre se condamnent d'elles-mêmes et disqualifient l'orateur. Cela va jusqu'à faire douter de la réalité de ce qu'il condamne c'est précisément l'attitude qui porte Rousseau, inébranlable dans son refus d'imaginer l'incroyable, à aller voir Jean-Jacques à la fin du Premier Dialogue. Il dit et répète ¹⁷ que les faisceaux de probabilités ou de vraisemblances ne font pas une preuve. Face aux mille preuves évoquées par le Français et déclarées par lui « péremptoires », Rousseau en demande une seule or la discussion s'enlise et il n'aura pas cette preuve décisive, celle du « premier délit qui a rendu tous les autres croyables. Celui-là bien prouvé, je crois tous les autres sans preuve, mais jamais l'accusation de cent mille autres ne suppléera dans mon esprit à la preuve juridique de celui-là (740). »

Car la première preuve de la méchanceté de Jean-Jacques est déterminante en ce qu'elle rend « croyables », imaginables ses autres

¹⁷. Voir pages 674 et 739.

délits. Faute de cette première preuve, il faudra donc, pour expliquer les autres délits, en attribuer l'invention à un esprit pervers désireux de nuire. La déculpabilisation de Jean-Jacques passe nécessairement par l'établissement de la perversité de ces Messieurs. L'accusé et ses juges sont dans une position où il faut nécessairement que l'une des deux parties soit coupable. Existe-t-il un moyen de sortir de cette logique judiciaire ?

Le désespoir de l'auteur qui va le conduire au soliloque des *Rêveries* vient de ce qu'il ne peut se faire entendre. Il dit très clairement pourquoi dès le début du Premier Dialogue quand il montre que toute tentative d'explication de sa part mène nécessairement à l'échec. « Je m'expliquerai mais ce sera prendre le soin le plus inutile ou le plus superflu car tout ce que je vous dirai ne saurait être entendu que par ceux à qui l'on n'a pas besoin de le dire (668). » Cette affirmation peut se développer de la sorte ce soin est inutile parce qu'aux gens qui ne voient pas par eux-mêmes que cette vision imaginaire de Jean-Jacques est perverse, il n'y a rien à expliquer ; elle est en même temps superflue parce que ceux qui, par le propre mouvement de leur cœur, constatent que cette perversité n'est que prétendue n'ont pas besoin pour eux de cette démonstration ni ne sauraient faire changer d'avis les autres.

Le langage de Jean-Jacques accusé est d'une nature comparable à celle du silence de Clarens très parlant pour les cœurs qui sont à l'unisson et inaudible et incompréhensible pour les autres. Jean-Jacques ne peut être compris que par ceux qui parlent le même langage que lui. L'auteur élève ici une frontière hermétique entre ceux qui parlent le langage du cœur et ceux qui l'ignorent deux mondes muets l'un à l'autre.

*

Mais toutes ces observations ne doivent pas conduire à regarder Jean-Jacques comme un homme ordinaire, commun, sorti du même moule. En dénonçant l'application de la loi d'exception, l'auteur ne prétend pas pour autant être un homme comme les autres. Jean-Jacques est un personnage unique. Il est objectivement différent même si les autres ont du mal à l'imaginer¹⁸ faut-il le traiter, de ce fait, comme une chimère ou l'admirer comme une exception ? Une des preuves de cette singularité est qu'il résiste à un traitement inimaginable. « La situation de Jean-Jacques à certains égards est même trop incroyable pour pouvoir être bien dévoilée. Cependant pour le bien connaître il faudrait la connaître à fond ; il faudrait connaître et ce qu'il endure et ce qui le lui

¹⁸. Voir page 851.

fait supporter. Or tout cela ne peut bien se dire ; pour le croire il faut l'avoir vu (798). » Il n'est pourtant pas unimaginable et Rousseau dit clairement que ce n'est pas par l'imagination qu'on peut comprendre Jean-Jacques, c'est en observant que seul, à la différence de tous les humains, il appartient à l'ordre de la nature. « Les gens même les plus équitables sont portés à chercher des causes bizarres à une conduite extraordinaire, et au contraire, c'est à force d'être naturelle que celle de Jean-Jacques est peu commune (850). » Or devant un personnage aussi singulier, les procédures ordinaires de jugement - rabattre l'inconnu sur le connu et le comportement d'autrui sur le modèle du sien - sont inadéquates. « La cause des faux jugements portés sur Jean-Jacques est qu'on suppose toujours qu'il lui a fallu de grands efforts pour être autrement que les autres hommes, au lieu que, constitué comme il est, il lui en eût fallu de très grands pour être comme eux (851). »

Il importe donc pour que Jean-Jacques soit bien jugé, qu'il le soit dans le respect de sa singularité. Ce qui n'est pas ouvrir la voie aux jugements fantasques ou inconsidérés ni aux procédures d'exception, mais tenir compte de son hétérogénéité avec les autres humains. Il est objet de croyance et non de raisonnement. Rousseau dit, reprenant ce qu'on peut lire dans les *Lettres écrites de la montagne* « J'en use dans mon jugement sur cet homme comme dans ma croyance en matière de foi. Je cède à la conviction directe sans m'arrêter aux objections que je ne puis résoudre (879). »

Or si le Français fait une interrogation sardonique sur la singularité de Rousseau en position de juge de Jean-Jacques « Si Jean-Jacques était tel que vous l'avez vu, serait-il possible que vous fussiez le premier et le seul à l'avoir vu sous cet aspect ? Ne reste-t-il donc que vous seul d'homme juste sur la terre ? ». le texte sous-entend que le Français ne peut croire à cette idée mais que bien sûr la réponse est affirmative. C'est son incapacité à imaginer la réalité vraie qui est ici montrée.

L'auteur est un grand rêveur. L'imagination est chez lui une instance qui porte efficacement à la tristesse, car, pour ce qui touche aux biens matériels, comme il l'avait déjà analysé dans les *Confessions*, elle donne la conscience de la privation éventuelle « L'abstinence totale peut lui coûter quand l'imagination le tourmente, au lieu que la modération ne lui coûte plus rien dans ce qu'il possède, parce qu'alors l'imagination n'agit plus (807). »

Ce qui rend malheureux, c'est le hiatus entre l'imagination et la réalité. Mais dans l'imagination, quand on est tout à sa rêverie, on possède entièrement tout ce qu'elle offre. Dans un demi-paragraphe tout entier pris entre deux formes du verbe « dépouiller », on lit « Dépouillé par des mains cruelles de tous les biens de cette vie, l'espérance l'en

dédommage dans l'avenir, l'imagination les lui rend dans l'instant même d'heureuses fictions lui tiennent lieu d'un bonheur réel ; et que dis-je ? Lui seul est solidement heureux, puisque les biens terrestres peuvent à chaque instant échapper en mille manières à celui qui croit les tenir mais rien ne peut ôter ceux de l'imagination à quiconque sait en jouir. Il les possède sans risque et sans crainte ; la fortune et les hommes ne sauraient l'en dépouiller (814). » C'est dire qu'il n'est pas au pouvoir des hommes de le dépouiller de ce qui importe vraiment et retourne par la rêverie au bonheur de sa jeunesse où « ses visions chéries lui tenaient lieu de tout (828) ». Encore faut-il préciser que Jean-Jacques n'est pas un rêveur par principe mais un rêveur faute d'ami réel « Du reste, il n'a besoin d'autrui que parce que son cœur a besoin d'attachement, il se donne des amis imaginaires pour n'en avoir pu trouver de réels ; il ne fuit les hommes qu'après avoir vainement cherché parmi eux ce qu'il doit aimer (824). » Ce transfert de culpabilité se retrouve dans les *Rêveries du promeneur solitaire* où il est le premier pas vers la résignation puis la sérénité.

*

N'est-il pas frappant que dès sa jeunesse Rousseau ait donné dans son *Mémoire à M. de Mably* une description par anticipation de la solitude pleine de rêverie à laquelle l'existence l'a finalement réduit ? Il y expliquait comment, dans la solitude - condition nécessaire -, celui qui se livre au jeu de l'imagination finit par se détacher de la réalité « Un solitaire livré à lui-même conçoit bientôt qu'il y a dans la nature d'autres hommes que lui [...] De là son imagination part et revient lui peindre des objets qui s'augmentent et s'embellissent par le loisir et la liberté de les grossir et de les combiner sans que rien lui fasse voir combien il s'éloigne de la vérité. Le cœur se mêle bientôt à ces imaginations, il forme des désirs ; ces désirs l'échauffent loin de l'épuiser car le désir est le seul sentiment que la durée n'affaiblit point. De là naît l'inquiétude, la mélancolie, les regrets même et peut-être enfin le désespoir si la retraite durait toujours et que l'imagination fût trop vive ¹⁹. »

Or Rousseau a assez dit qu'il avait l'imagination vive. Le désespoir auquel finalement il se résignera, par impuissance et par sauvegarde de soi-même, dans les *Rêveries*, était inscrit dans la conjonction entre son caractère et son mode de vie. L'imagination lui aura été ce que la langue était à Esope la meilleure et la pire des choses. Car la rhétorique judiciaire, très propre à soutenir une conviction déjà établie,

¹⁹. *Mémoire à M. de Mably*, page 15.

se révèle peu efficace à faire surgir une vérité nouvelle « deux cœurs honnêtes et vrais (976) » s'ouvrent certes à lui à la fin des *Dialogues*, mais c'est une satisfaction imaginaire puisque les *Rêveries* commencent avec le constat que la solitude de l'auteur est irrémédiable.

Michèle Crogiez
Université de Paris IV